



RIOCM

Regroupement intersectoriel
des organismes communautaires
de Montréal

Demande d'adhésion au RIOCM

Nom de l'organisme : _____
Adresse postale : _____
Numéro de téléphone : _____
Personne responsable : _____
Titre : _____
Courriel : _____

1. L'organisme adhère-t-il à l'énoncé de principes du RIOCM ? (Voir ANNEXE 1)

OUI NON

2. Dans quelle catégorie de membre s'inscrit l'organisme ?

- Membre régulier (organismes de base montréalais)
- Membre affilié (regroupement régional)
- Groupe allié observateur (autre OBNL qui intervient à Montréal)

3. Dans quel secteur d'activités s'inscrit l'organisme ?

Veuillez cocher une seule case.

<input type="checkbox"/>	Défense des conditions de vie des femmes	<input type="checkbox"/>	Jeunesse
<input type="checkbox"/>	Défense des droits sociaux	<input type="checkbox"/>	Maintien dans la communauté
<input type="checkbox"/>	Déficiência physique et sensorielle	<input type="checkbox"/>	Santé mentale
<input type="checkbox"/>	Déficiência intellectuelle	<input type="checkbox"/>	Sécurité alimentaire
<input type="checkbox"/>	Famille	<input type="checkbox"/>	Soutien dans la communauté/aux collectivités
<input type="checkbox"/>	Itinérance	<input type="checkbox"/>	

4. Pourquoi l'organisme souhaite-t-il devenir membre du RIOCM?

5. Mission de l'organisme :

6. L'organisme se considère-t-il comme un organisme d'action communautaire ou un organisme d'action communautaire autonome ? (Voir ANNEXE 2)

OUI NON

7. L'organisme intervient-il dans le champ de la santé et des services sociaux (amélioration des conditions de vie)?

OUI NON

8. Quel est le rayonnement de l'organisme (lieu d'intervention) ?

Local (nommez) : _____

Régional (nommez si autre que Montréal) : _____

National (nommez) : _____

9. Composition du conseil d'administration :

Nombre de personne(s) élue(s) _____

Nombre de personne(s) nommée(s) _____

Des sièges sont-ils réservés d'office ? OUI NON

Si oui, à qui ? _____

10. L'organisme est-il membre d'autres regroupements ? Précisez.

OUI NON

11. Revenus récurrents en soutien à la mission de l'organisme : _____

*Ce montant déterminera le montant de votre cotisation annuelle (voir ANNEXE 3)

Revenus récurrents en soutien à la mission : subvention(s) qu'un organisme reçoit chaque année pour financer la réalisation de sa mission. Exemples : subvention à la mission du gouvernement du Québec (PSOC, SACAIS, MELS (Pacte), ministère de la Famille, etc.), et tout autre financement public ou privé qui vous assure une certaine prévisibilité à long terme (Centraide ou autres).

12. Indiquez la provenance (bailleur de fonds) :

Merci de joindre les documents suivants à votre demande :

- Extrait du **procès-verbal de votre instance** faisant état de la décision de devenir membre du RIOCM
- Extrait du **procès-verbal de votre instance** faisant état de l'adhésion aux valeurs et principes du RIOCM
- Copie du dernier **rapport d'activités**
- Copie des **règlements généraux**
- Copie des **lettres patentes**

Faites-nous parvenir votre demande d'adhésion par courriel ou par la poste.

Courriel :

vieassociative@riocm.org

Adresse postale :

Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
6839, rue Drolet, bureau 211, Montréal (Québec) H2S 2T1

ANNEXE 1

Énoncé de principes et de valeurs fondamentales du RIOCM

- ✓ Défense du respect de l'action communautaire autonome ;
- ✓ Défense et promotion de la capacité des groupes à demeurer des lieux d'exercice de la citoyenneté pour leurs membres (le RIOCM outille et soutient les organismes et regroupements qui outillent et soutiennent les gens et défendent les intérêts des populations. Le RIOCM ne défend pas directement les intérêts des populations, mais il n'agit pas non plus de façon corporative en défendant les intérêts de ses membres de façon restrictive) ;
- ✓ Partage d'informations et d'analyses vulgarisées, d'espaces d'échange, de concertation, de sensibilisation, de mobilisation et de débats ;
- ✓ Appropriation des enjeux par les membres dans une perspective d'éducation populaire et de mobilisation ;
- ✓ Respect des processus démocratiques ;
- ✓ Responsabilités des composantes du RIOCM (équipe de travail, conseil d'administration, comités...) envers l'ensemble des membres en termes de partage d'informations, de transparence et de participation à la vie associative ;
- ✓ Responsabilités des membres envers les composantes du RIOCM (équipe de travail, conseil d'administration, comités...) en termes de partage d'informations, de cohérence et de participation à la vie associative ;
- ✓ Ouverture à l'expression d'enjeux ou de préoccupations minoritaires auxquels la majorité peut être appelée à se solidariser (définition commune et inclusive des « intérêts communs ») ;
- ✓ Prise en compte et respect de la réalité de l'ensemble des organismes œuvrant en santé et services sociaux et de leurs regroupements lors de représentations ;
- ✓ Concertation intersectorielle entre les regroupements sectoriels ;
- ✓ Prise en compte et inclusion des réalités différentes que vivent les femmes dans les actions, orientations et structures du RIOCM. Une formation sur l'analyse différenciée selon les sexes sera offerte annuellement aux membres du conseil d'administration et aux membres de l'équipe de travail du RIOCM ;
- ✓ Défense du maintien d'un système de santé et de services sociaux respectant les principes de gestion publique, d'universalité, d'accessibilité, d'intégralité, de transférabilité et de gratuité.

ANNEXE 2

Organisme d'action communautaire	Organisme d'action communautaire autonome
<ol style="list-style-type: none">1. Être un organisme à but non lucratif ;2. Être enraciné dans la communauté ;3. Entretenir une vie associative et démocratique ;4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.	<ol style="list-style-type: none">5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale ;7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée ;8. Être dirigé par un CA indépendant du réseau public.

ANNEXE 3

Cotisation annuelle 2022-2023

Adoptée par l'assemblée générale du 26 octobre 2022

Revenus*	Cotisations 2022-2023
Moins de 30 000\$	Contribution volontaire
30 001\$ à 50 000\$	28 \$
50 001\$ à 75 000\$	46 \$
75 001\$ à 100 000\$	77 \$
100 001\$ à 150 000\$	103 \$
150 001\$ à 200 000\$	170 \$
200 001\$ à 250 000\$	226 \$
250 001\$ à 300 000\$	309 \$
300 001\$ à 400 000\$	370 \$
400 001\$ à 500 000\$	494 \$
500 001\$ à 600 000\$	520 \$
600 001\$ à 700 000\$	546 \$
700 001\$ à 800 000\$	572 \$
800 001\$ à 900 000\$	597 \$
900 001\$ et +	623 \$

*Revenus récurrents en soutien à la mission : subvention(s) qu'un organisme reçoit chaque année pour financer la réalisation de sa mission. Exemples : subvention à la mission du gouvernement du Québec (PSOC, SACAIS, MELS (Pacte), ministère de la Famille, etc.), et tout autre financement public ou privé qui vous assure une certaine prévisibilité à long terme (Centraide ou autres).